

LE RAPPORT D'INTRODUCTION ...

« ... Ces trois années ont été denses, extrêmement chargées syndicalement, politiquement et émotionnellement.

Le contexte général est celui de l'austérité, du libéralisme, de la montée du racisme et de la xénophobie, et celui des attentats... Mais c'est aussi celui où l'histoire dira peut-être que le mouvement social a relevé la tête.

Au plan international, les multiples foyers de guerre au Moyen-Orient sont les nouveaux terrains d'une guerre froide à plusieurs protagonistes : occident, Russie, monarchies du golfe, Iran... sans oublier le conflit israélo-palestinien, dont la résolution pacifique n'en finit pas de s'éloigner.

Je n'ai pas le temps de faire de grandes dissertations géopolitiques, et ce n'est pas le lieu, mais je suis sûr que vous suivez comme moi ce qui se passe au Brésil, au Venezuela, en Colombie, ou bien en Afrique, autre terrain d'affrontement par procuration des grandes puissances, aux dépens des populations civiles.

Les enjeux écologiques, les enjeux de développement, sont brandis régulièrement par nos dirigeants comme des priorités, en oubliant, en omettant les responsabilités du capitalisme mondialisé : les richesses sont de plus en plus accaparées par une minorité. Ainsi c'est désormais le 1 % de la population mondiale la plus fortunée qui possède 50 % de la richesse mondiale, avec des fortunes de plus en plus colossales, au point de vouloir dicter leur loi aux états.

Suprême duplicité, partout dans le monde les vrais responsables de cette situation qui produit la pénurie, la misère, l'exploitation ont réussi à trouver des boucs émissaires idéaux : les migrants, les étrangers, les sans-papiers, les affreux du camp d'à côté, ceux qui n'ont pas la même religion, les mêmes pratiques... avec une mention particulière pour les femmes, la moitié de l'humanité que l'on opprime en priorité.

Il y a plus que jamais besoin de penser la transformation du monde, la remise en cause du capitalisme, la transition écologique, le développement des droits humains à une échelle globale face d'une part au libéralisme qui entend gouverner le monde, par exemple à travers les traités internationaux, d'autre part face à l'intolérance venue de toute part, et qui appelle un nouvel élan pour la paix et contre la violence.

Bien sûr la caricature horrible de ce que l'humanité peut faire de pire c'est Daech, mais c'est aussi Trump, Marine Le Pen, Orban en Hongrie, Erdogan en Turquie... pour ne citer que ceux-là.

Nous avons pleuré la mort de Nelson Mandela le 5 décembre 2013, mais nous n'allons pas attendre pour autant des hommes ou des femmes providentiels-le-s : nous devons continuer à convaincre que c'est à nous toutes et tous de prendre notre destinée en main et de ne pas la confier à ceux qui pourraient la confisquer.

Nous nous sommes investis dans le militantisme, l'action syndicale, pour beaucoup dans l'action politique en toute indépendance, parce que nous ne voulons pas nous plaindre, nous voulons construire : c'est ce que nous allons faire à notre niveau, modeste mais significatif, au cours des travaux de ce congrès.

Comme nous sommes très attentifs, et tâchons de l'être plus encore, aux questions internationales en particulier celles qui nous concernent, je vous rappelle que nous tiendrons demain lundi à 18h30 une séance consacrée à l'activité de nos internationales, nous aurons le plaisir d'accueillir nos camarades de la FIA, de la FIM et de la MEI.



Ce sera l'occasion d'aborder les dangers, et les moyens de les contrer, des négociations des traités internationaux TAFTA entre Union européenne et les États-Unis, et plus proche encore de son échéance, le CETA entre union Européenne et Canada.

Nous aborderons également la directive services, la directive droits d'auteur.

En France, nous allons arriver au terme du quinquennat de François Hollande. Force est de constater que nous avons appelé à battre Nicolas Sarkozy, mais pour mieux tomber de Charybde en Sylla...

Même si nous n'étions pas dupes des promesses du candidat Hollande, nous ne pensions pas à quel point un élu peut faire exactement le contraire de ce sur quoi il a fait campagne.

En dehors de la loi autorisant le mariage pour tous, que l'on doit pour une bonne part à Christiane Taubira, le bilan de François Hollande et de ses gouvernements successifs est plus que catastrophique. Il pourrait se résumer à ces quelques mots : austérité, reculs sociaux et boulevard ouvert devant le Front National. Il faut croire qu'il n'y a pas de boussole sur les pédales, quand on apprend que Hollande regrette d'avoir imaginé introduire la déchéance de nationalité dans la constitution, heureusement en vain, pour des millions de compatriotes binationaux, stigmatisés lors de ce débat lamentable.

Le chômage n'a pas connu d'inversion de la courbe tant promise. Nous avons raison contre les politiques d'austérité : il faut une relance, un partage des richesses. Hollande applique les potions libérales et moins elles marchent plus il faut en resservir.

C'est ainsi que les différentes lois sur la santé, sur l'hôpital, sur la sécurité sociale ont été dictées uniquement par des visions comptables à court terme et non pour satisfaire les besoins de celles et ceux qui vivent de leur travail.

Le chômage atteint un niveau sans précédent : plus de 6 millions de chômeurs, avec un développement de la catégorie de ceux qui alternent des petits boulots précaires avec le retour à la case chômage. Nous qui suivons de près la négociation assurance chômage, nous voyons que la catégorie des CDD de plus en plus courts, de plus en plus précaires, a explosé pour atteindre bientôt les 2 millions de travailleurs précaires.

Les jeunes notamment les moins qualifiés commencent leur carrière avec des périodes de précarité de plus en plus longues. Les travailleurs pauvres sont de plus en plus nombreux, et parfois ne peuvent se loger notamment dans les grandes villes où la spéculation immobilière sévit et où le manque de logements sociaux est criant.

Parmi les catégories de chômeurs, la plus maltraitée est celle des chômeurs de longue durée et celle des chômeurs de plus de 50 ans.

Le refus du gouvernement de revaloriser les pensions des retraités enfonce beaucoup d'entre eux dans la pauvreté. Encore plus que les salaires, les pensions ont baissé en euros constants pendant le mandat de François Hollande, dans la continuité de celui de Sarkozy.

Les lois Macron, Rebsamen, El Khomri ont consacré un travail de sape méthodique du code du travail, de la protection sociale et des services publics.

Plusieurs réformes du rapport de l'État aux collectivités territoriales ont été votées : loi Mapam (modernisation et affirmation des métropoles), loi Notre (Nouvelle organisation des territoires de la république). Sous prétexte d'une nouvelle phase de décentralisation, le gouvernement a ainsi affaibli l'action publique : les communes et notamment les plus petites ont été fragilisées au profit de métropoles dont les élus ne sont plus directement en contact avec les habitants. Il a fallu toute notre détermination pour imposer des clauses de compétence partagée, permettant à tous les niveaux de collectivités territoriales de continuer à intervenir, dans le champ de la culture en particulier.

Les régions ont été réduites de 22 à 13 dans l'hexagone, créant des monstres comme celle où se déroule notre congrès, réunissant Aquitaine, Poitou-Charentes, et Limousin. Cela a pour effet d'éloigner les citoyennes et citoyens des centres de décision. Nous sommes bien placés ici pour savoir avec les DRAC, les Commissions de licence, ou les Coreps, combien il est absurde de vouloir tout régenter sur des territoires immenses, plus grands que certains pays européens.

Mais ce travail de destruction n'aurait pas été possible avec le seul credo libéral de Hollande, Valls et consort : dès le départ du quinquennat les décisions budgétaires ont été dictées par le dogme de l'austérité et donc par la volonté de satisfaire le patronat emmené par le Medef.

Dirigé par Pierre Gattaz, le Medef a continué de marteler ses vieilles recettes : "réduire le coût du travail pour créer des emplois", une vaste blague que son père racontait déjà. Et pourtant les études démontrent au fur et à mesure des allègements de cotisations et de remises en cause du code du travail, que tous ces cadeaux continuent de détruire des emplois, comme en témoigne le dernier rapport d'évaluation du CICE.

Le Medef c'est la concentration du capital : il suffit de regarder les grosses entreprises privées de notre secteur, la violence de Drahi chez Numericable-SFR (par ailleurs propriétaire du journal Libération), celui du groupe Bouygues, propriétaire de TF1 et son chantage sur LCI, le comportement de Bolloré sur Canal +. Sans oublier l'effet sur la concentration des media, et l'uniformisation de l'information, dont nous aurons à reparler dans la fédération, avec nos camarades journalistes, et dans la Cgt.

Et cette concentration du capital n'épargne pas le spectacle vivant avec Fimalac, qui concentre toute la filière depuis les salles jusqu'à la billetterie en ligne et impose ses règles de fonctionnement. On a vu également la grande attention du célèbre Bernard Arnault et de son groupe Kering pour les salariés du Théâtre des Champs Elysées. Merci patron !

Le Medef tout seul, évidemment, ne peut pas grand-chose, mais malgré leurs bisbilles à propos de la représentativité interne au patronat, la Cgpmc et l'Upa sont toujours d'accord avec lui sur le dos des salariés. Nous devons surveiller l'émergence d'autres acteurs patronaux, dans le champ de l'économie dite sociale et solidaire, ou avec nos employeurs, la Fesac se constituant en champ multiprofessionnel. Dans le camp syndical par contre la CFDT et son satellite la Cftc sont toujours d'accord pour signer des accords régressifs, sous prétexte de sauver les meubles. Fo et la CGC jouent en alternance le 3e qui assurera une majorité de façade dans le collège salariés. Ainsi l'accord d'octobre 2015 sur les retraites complémentaires consacre la disparition du régime Agirc, qui risque fort d'être pénalisante pour les cadres ou agents de maîtrise les moins bien rémunérés. L'Ani repousse de fait l'âge de départ en retraite à 63 ans, en instaurant une décote pour ceux qui partent plus tôt, à l'exception des carrières longues.

L'UNEDIC a transmis une étude au COR (conseil d'orientation des retraites), deux organismes que nous aimons beaucoup, étude qui montre que le nombre de chômeurs de 60 ans est passé de 20 à 50 000 entre 2008 et 2015, et ceux de 61 ans de 18 à 38 000. Mais surtout la même étude montre que seulement 46 % des chômeurs de plus 60 ans arrivant en fin de droits partent à la retraite, les autres tombent au mieux aux minima sociaux, tandis qu'à peine 10 % retrouvent du travail.

Toutes ces données n'empêchent pas la très grande majorité des candidats à la présidentielle de réclamer encore un report de l'âge de départ en retraite.

Les candidats à la primaire de la droite rivalisent ainsi de nouvelles recettes austéritaires et libérales. Devant les renoncements de la gauche, de cette soi-disant gauche au gouvernement, le Front National se drape dans les habits de seul défenseur des petites gens, alors que son programme social est tout aussi odieux que celui de la droite, et que son tropisme xénophobe est de plus en plus poreux. Cependant vous êtes bien placé-e-s pour savoir que nous pouvons résister. Au cours de ces trois ans, nous avons mené beaucoup de batailles.

La plus importante de toutes, celle qui a exprimé le ras-le-bol contre toutes les réformes antisociales depuis plusieurs années est bien sûr la lutte contre la loi Travail, qui est aussi celle, ne l'oublions pas, pour un code du travail du XXIe siècle, ainsi que la Cgt l'a porté.

Des dizaines de jours de grève, des manifestations qui ont rassemblé des millions de personnes. Les jeunes se sont mobilisés, des formes nouvelles de mobilisation sont nées avec les Nuits Debout, avec des questionnements parfois compliqués sur l'articulation avec les mobilisations syndicales.

Sous prétexte des violences en début de manifestations, qui posent un vrai problème aux organes syndicales, le gouvernement a voulu limiter le droit de manifester. Le summum a été atteint par la manifestation Bastille-Bastille le 23 juin autour du bassin de l'Arsenal !

Une répression massive s'est abattue sur les militants et militants, au cours des manifestations contre la loi travail, mais aussi, avec une sévérité orchestrée, contre les Goodyear, les Air France.

Vous n'ignorez pas que les 19 et 20 octobre sont des journées de soutien lors du procès en appel des Goodyear à Amiens. Les délégués ici présents ne pourront pas s'y rendre mais nous afficherons notre

soutien par une motion que nous vous proposerons d'adopter, et qui sera portée par des camarades se rendant en Picardie, en particulier notre camarade Loïc Canitrot du Synptac.

Loïc est lui-même convoqué à un procès le 8 décembre. Suite à l'occupation du Medef le 7 juin dernier, il a passé 44 heures en garde à vue, sur plainte du chef de la sécurité du Medef, qui s'est couvert du coup qu'il a lui-même assené à Loïc en portant plainte le premier. Une journée de soutien au théâtre de l'Épée de Bois, intitulé cabaret d'urgence, est en train de se terminer aujourd'hui même et Loïc nous rejoindra demain, avant de se rendre à Amiens.

La question majeure qui nous est posée à toute la Cgt et donc à nous aussi, c'est comment continuer à lutter contre la loi travail, adoptée dans les conditions que l'on sait, à grands coups de 49.3 : la première et dernière manifestation après l'été, celle du 15 septembre a été un relatif succès, mais les formes de la poursuite de la mobilisation restent à définir, au-delà des recours juridiques, et alors que FO a décidé de se retirer de l'intersyndicale...

Nous avons dit que nous allons nous battre pour empêcher la loi travail d'entrer dans les entreprises. Nous devons armer nos militantes et militants pour connaître dans le détail les dispositions de la loi travail, dont les décrets sont pris au pas de charge. Une grosse épée de Damoclès pend au-dessus des conventions collectives, qui vont devoir dans les deux ans à venir négocier les thèmes sur lequel les entreprises pourront déroger, en plus du temps de travail qui peut désormais être discuté dans les entreprises ; les conventions collectives peuvent être regroupées, et leur durée de vie limitée à 5 ans. De plus alors que nous avons gagné, Cgt et Cgt spectacle, avec l'appui de la coordination et de plusieurs collectifs, un recours en Conseil d'Etat le 5 octobre 2015 annulant la Convention assurance chômage de 2014, la loi travail, dans son article 118, prévoit de rétablir les sanctions contre les chômeurs, annulées par le Conseil d'État. Il subsiste de notre action en justice un gain pour les demandeurs d'emploi : les recours sont désormais suspensifs.

Au-delà de ces considérations qui nous concernent toutes et tous quelles que soit nos professions, nos secteurs n'ont pas été épargnés.

Comme nous savons que le rapport de force est nécessaire, des préavis de grève ont été souvent déposés. L'un des derniers concerne les salaires dans les théâtres publics.

Nos camarades de l'audiovisuel public se sont battus et continuent à le faire contre des conventions d'objectifs et de moyens largement insuffisantes. Radio France en particulier a connu 28 jours de grève au printemps 2015 (la plus longue de son histoire) contre les externalisations, les fusions d'orchestre, les réorganisations sauvages et avant tout pour défendre l'esprit d'une radio de service public.

Nous n'oublions pas donc la responsabilité de nos propres employeurs qu'ils soient publics ou privés dans cet accompagnement de l'austérité : si dans certains cas nous avons eu des batailles communes lors des marches pour la culture en 2014 par exemple, nous avons connu la négociation des conventions collectives et les NAO, négociations annuelles obligatoires sur les salaires, qui aboutissent le plus souvent à des augmentations nulles ou proches de zéro.

La question nous sera posée de comment nous organiser de façon encore plus solidaire entre les secteurs face à ce refus d'augmentation des salaires pour simplement suivre celle du coût de la vie.

N'en déplaise à certains qui se plaisent à croire que tout a commencé en 2003, ceux qui luttent pour le droit à l'assurance chômage des artistes et techniciens intermittents du spectacle, les fameuses annexes 8 et 10, ceux qui étaient à l'Odéon en 1992, au Châtelet ou à la cité de la Musique fin 1996, mesurent que ce combat de plus de 30 ans a connu une avancée majeure avec l'accord du 28 avril 2016.

Le mouvement unitaire de 2014 a d'abord permis le lancement de la mission intermittence confiée au trio Gille / Archambaut / Combrexelle, puis la concertation de juillet à décembre 2014.

Le 7 janvier 2015, les annonces du premier ministre ont été occultées bien évidemment par l'attentat à Charlie Hebdo. Mais ces annonces ont mis en œuvre un plan à plusieurs étages :

- nous avons engrangé une première victoire sur l'accès à la sécurité sociale pour tous les salariés à profession discontinuée, que nous réclamions depuis longtemps, à savoir un abaissement du seuil ouvrant droit aux indemnités journalières en cas de maladie ou maternité ;
- l'annonce d'une négociation spécifique dans le champ professionnel lors des négociations assurance chômage ;

- un fonds pour l'emploi dans les secteurs du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel ;
- et la fin des baisses de budget du ministère de la Culture.

Même s'il y a à boire et à manger dans ces annonces, elles sont le fruit de notre lutte, une lutte unitaire dont nous avons été le centre de gravité. Elles ont permis une autre négociation en 2016: pendant que la négociation du régime général d'assurance chômage échouait lamentablement par la faute de l'intransigeance du Medef (et tant mieux pour les chômeurs qui se seraient vus encore une fois baisser leurs droits), nous parvenions à un accord dont je vous épargne la teneur, en dehors de deux mesures emblématiques, le retour à 507 heures sur 12 mois, et la neutralisation des effets négatifs sur l'indemnité chômage des artistes ou techniciennes intermittentes du spectacle au retour d'un congé maternité.

Cet accord unanimement signé par les fédérations syndicales du secteur et la Fesac met tellement en fureur le Medef et la Cfdt au niveau confédéral, en opposition avec sa fédération, que ceux-ci mettent tout en œuvre pour empêcher sa bonne application depuis le premier août. Hier encore sur la route en venant ici, nous avons des échanges avec le ministère du travail pour savoir comment contrer les interprétations restrictives de l'Unedic qui vise à amoindrir les droits que nous avons obtenus !

Entre autres questions, nous allons être vigilants sur la mise en œuvre de l'accord, avec une nouvelle étape le 12 décembre, date à laquelle Pôle Emploi sera en mesure d'appliquer pratiquement toutes les dispositions que nous avons signées.

Plus globalement étant donné le comportement inacceptable de l'Unedic, de sa présidence Medef, de sa vice-présidence Cfdt (le vice est partout, les deux alternent), de sa direction, se pose une nouvelle fois la question de l'existence même de l'Unedic, laquelle n'aurait jamais dû être créée sous cette forme en 1958... alors que le programme du conseil national de la résistance prévoyait que le risque chômage soit assuré par une branche de la sécurité sociale.

Vous n'ignorez pas non plus que la loi création architecture patrimoine (LCAP) après avoir connu moult vicissitudes a été votée. Issue de notre revendication historique de loi d'orientation et de programmation pour la culture, cette loi simple a failli ne pas voir le jour sous Aurélie Filippetti puis sous Fleur Pellerin, celle-ci étant débarquée par François Hollande en pleine session parlementaire au Sénat sur la question. Une loi existe, elle n'est pas une loi d'orientation et de programmation, elle n'a pas d'ambition culturelle et ne s'en donne d'ailleurs aucunement les moyens. Quelques avancées ont certes été obtenues comme la présomption de salariat pour les réalisateurs, la transparence des recettes au cinéma, une petite protection pour les plasticiens dans les œuvres sont diffusées en numérique, ou encore la transposition des accords prévoyant le partage de la valeur en direction des artistes de la musique dans l'édition phonographique, auxquels nos syndicats d'artistes ont beaucoup œuvré.

Mais l'article 32 (le fameux 11A pendant le débat) sous prétexte d'organiser le champ des pratiques amateurs, consacre dans un de ses alinéas le travail gratuit sur des spectacles professionnels : des heures et des heures de réunions et de propositions de notre part n'ont pas suffi à inverser un arbitrage pris à l'Élysée avec le ministre de la défense Le Drian, également cumulaire au poste de président du conseil régional Bretagne, arbitrage qui s'assoit sur la présomption de salariat, le code du travail et la rémunération des artistes.

Une mobilisation vendredi 21 octobre juste après notre congrès est organisée avec rassemblement à la direction générale de la création artistique où se tiendra à 15h une ultime réunion de « concertation » (avec 40 guillemets) ...

Le ministère de la culture sous Hollande se sera illustré par une fort curieuse pratique de la concertation : je vous réunis beaucoup et vous écoute puis n'en fais qu'à ma tête, sur toute une série de décrets d'application pris au pas de charge.

Et pourtant il y a beaucoup à dire sur les services publics, le service public des arts de la culture, dont nous avons plus que jamais besoin pour lutter contre tous les obscurantismes et pour une vraie éducation populaire, pour une digne éducation artistique à l'école et en dehors du temps scolaire.

De quelles régulations publiques avons-nous besoin face à la concentration dont je parlais tout à l'heure ?

Nous formulons depuis des années des propositions dont certaines sont mises en œuvre comme le Guso (guichet unique du spectacle occasionnel pour les employeurs d'artistes et techniciens du spectacle dans l'activité principale est autre) ou les cafés culture, pour à la fois lutter contre le travail au noir et permettre un développement de la vie culturelle dans les communes.

Le débat sur l'orientation va être l'occasion de détailler nos propositions et les moyens pour y parvenir, le travail de fond et les rapports de force pour continuer d'avancer, et pas seulement résister contre les attaques.

Permettez-moi de parler rapidement du recours que le Sfa et la fédération ont déposé pour faire appliquer l'accord sur le volume d'emploi dans les CDN. Depuis de nombreuses années et en particulier depuis 2004 le Syndeac et la plupart des centres dramatiques nationaux, établissements dont le financement est bien évidemment public, n'ont pas tenu leurs engagements concernant le volume d'emploi des artistes, en particulier en CDI. Après de multiples attermoissements de nos adversaires, nous avons attaqué en TGI le Syndeac et 17 CDN. Nous avons bon espoir d'arriver à faire appliquer enfin cet accord.

Nous pouvons relever par ailleurs que le terrain judiciaire nous a beaucoup occupé :

- soit pour nous défendre de recours intentés contre nous, des accords que nous avons signé, comme dans le champ de la production cinématographique qui s'est enfin dotée après une bataille entamée en 1981 d'une convention collective étendue, et qui est toujours menacée par un recours des pauvres producteurs de films publicitaires, lesquels rechignent à appliquer les salaires et pleurent misère au prétexte du risque de délocalisations qu'ils ont eux-mêmes organisé, ou encore dans l'édition phonographique, où certaines sociétés civiles, et certains syndicats qui leur servent de paravent cherchent à remettre en cause la validité d'accords dont la négociation leur a échappé...

- Soit des procédures que nous avons nous-mêmes décidées. Autant devant le Conseil d'Etat, nous avons gagné le recours contre la convention assurance chômage 2014, autant nous n'avons pas eu gain de cause dans le dossier des retraites complémentaires des intermittents passés par les fonds d'Etat depuis 2004. Le conseil d'Etat a en effet estimé que ces indemnités n'entraient pas dans le champ des accords Arrco et Agirc, il s'assoit sur les 8 millions de précompte de cotisations prélevées sur les allocations des artistes et techniciens en question.

Nous savons que le terrain judiciaire ne peut pas remplacer la lutte syndicale, face à une justice dont les réflexes de classe sont toujours présents, en témoignent les décisions du conseil constitutionnel, par exemple sur la répartition des fonds de l'aide au paritarisme (qui n'a pas à tenir compte de la représentativité syndicale mais s'en accommode dans le camp patronal), ou sur les clauses désignation dans les complémentaires santé, pour le plus grand bonheur des assureurs privés. Notre fédération est fière par ailleurs de ses particularités : nous avons deux syndicats d'auteurs, le Snap (artiste plasticien), le Snac (auteur compositeur) qui vient de fêter ses 70 ans d'existence, en réaffirmant son appartenance à la fédération et la Cgt, et des syndicats tout autant attachés aux droits d'auteurs et aux droits voisins, Sfr, Sfa, Snam ...

L'Uspaoc représente le champ de l'animation socio culturelle et le sport, ce qui est important quand un de nos axes est l'éducation artistique et culturelle.

Nous faisons vivre de beaux outils pour la protection sociale ou pour la formation professionnelle et nous y prenons toute notre part. La présidente en exercice de l'Afdas est notre actuelle secrétaire générale adjointe Angeline Barth.

Sachez aussi que la formation professionnelle est dans la tourmente : là encore les accords sur la formation et la loi qui s'en est suivi ont fragilisé le financement, et consacré son individualisation, à travers le compte personnel d'activité, faux droit nouveau, attaché à la personne.

Mais nous avons à peu près réussi à maintenir le niveau de collecte de l'Afdas, même si certains paramètres des accords, les forfaits d'entrée vont devoir être remis en cause pour revenir à des cotisations proportionnelles.

Dans le domaine de la protection sociale, nous sommes très vigilants à défendre les spécificités du champ professionnel. Encore une fois les accords que seule la Cgt n'a pas signé au niveau interprofessionnel prévoit des regroupements "forcés" des groupes de protection sociale, en matière de retraite complémentaire. Audiens a choisi de s'associer avec d'autres groupes professionnels plutôt de se faire absorber par des géants interprofessionnels pilotés par le Medef et ses alliés, qui ne tiendraient aucunement compte des spécificités des carrières des journalistes pigistes ou des artistes et techniciens intermittents du spectacle.

Nous avons le devoir pour ce nouveau mandat de réunir à nouveau régulièrement les mandatés et élus dans les organismes que nous avons construit : Afdas, les Cpnf spectacle vivant et audiovisuel-cinéma, Audiens, Cnv, Astp pour ne citer que ceux-là.

La formation syndicale doit aussi évoluer : on cherche régulièrement à nous noyer dans la technique, son financement a changé, imposant la définition d'un plan de formation annuelle que la fédération regroupe pour ses syndicats. Et surtout nous devons permettre aux militantes et militants de se connaître et d'exercer leur mandat dans de bonnes conditions.

Nous avons besoin d'outils syndicaux qui fonctionnent : d'abord des adhésions, nous en reparlerons dans les débats, mais il n'est pas possible de voir les adhésions stagner, avec toutes les luttes que nous menons, même si nous sommes conscients des difficultés que rencontrent les salarié-es en particulier devant l'emploi. Nous avons besoin de militants et plus encore de militantes car il y a un vrai enjeu à rajeunir d'une part mais aussi à féminiser nos organisations. Je vous recommande le guide de la Cgt « Réussir l'égalité femme-homme dans la Cgt », auquel notre propre collectif égalité femmes/ hommes a contribué.

Nous sommes en congrès de la fédération, et nous aurons à réfléchir sur notre réseau local : alors que beaucoup d'unions régionales fédérales sont en difficulté, que le périmètre des régions change, et que s'exprime un besoin d'organisation au niveau local.

Nous travaillons dans la confédération, la Cgt qui relance la réflexion sur les champs professionnels. Nous qui sommes contre les mariages forcés, avons tout de même le droit d'envisager des rapprochements consentis, nous en discutons avec le syndicat national des journalistes Cgt.

Nous tâchons d'occuper toute notre place dans la confédération. La Cgt a été passablement secouée par le bref passage comme secrétaire général de Thierry Lapaon. L'arrivée de Philippe Martinez, après la démission de son prédécesseur englué dans un scandale financier, a changé la donne en donnant un nouveau visage, moustachu par ailleurs, à la Cgt.

Mais la rénovation et l'évolution de la Cgt prennent du temps. Le meilleur moyen d'y contribuer est de participer à l'activité confédérale, plusieurs d'entre nous participons à des commissions sur la formation professionnelle, les politiques publiques, la démocratie sociale, l'égalité femme-homme, l'international, le développement de l'activité des comités d'entreprise notamment en matière de culture, la commission enfin relancée « nouveau statut du travail salarié et sécurité sociale professionnelle », le collectif TPE...

Nous avons également à nouveau un membre de notre fédération présent à la commission exécutive confédérale, moi-même en l'occurrence.

Parmi les revendications confédérales, permettez-moi d'insister sur la réduction du temps travail qui a été relancée (un peu avant mais surtout) au moment du 51e congrès à Marseille et sur l'importance du projet " nouveau statut du travail salarié" et "sécurité sociale professionnelle".

Un débat a cours actuellement parmi les candidats à la présidentielle sur le revenu de base :

- version libérale : une espèce de revenu minimum qui remplacerait toute autre forme de protection sociale, pour le plus grand bonheur des assureurs, la protection supplémentaire serait assurée par le secteur privé. Une telle orientation constitue la fin de toute la protection sociale telle que nous la connaissons.

- version « humaniste » : un RSA élargi aux jeunes pour les calmer en cas de nouvelles contestations type loi Travail

La Cgt propose des droits nouveaux : un salaire à vie, le maintien du contrat travail, des droits attachés à la personne et garantis collectivement, pas des points accumulés selon le volume d'emploi plus ou moins aléatoire de chaque individu.

Nous avons construit des petites briques de cette sécurité sociale professionnelle, à travers le droit à la formation continue pour des salariés dont l'emploi est discontinu, tels que les artistes et techniciens intermittents du spectacle ou les auteurs. Ou encore à travers la prévoyance. Nous avons devant nous des chantiers et des étapes pour parvenir à une protection sociale ressortant du NSTS : pouvons-nous par exemple assurer des droits à la complémentaire santé continue entre les périodes où l'on est actif et le moment où on passe à la retraite, pour ne pas perdre, comme actuellement, la complémentaire santé et la prévoyance en partie financée par les employeurs ? Pouvons-nous assurer pour tous les salariés l'accès à des comités interentreprises, par exemple sur le modèle du Fnas, pour donner accès aux œuvres sociales à des salariés, qui sont finalement des « permanents » d'une branche d'activité ? Pouvons-nous coordonner l'action des comités hygiène et sécurité Chsct, quand plusieurs entreprises interviennent sur les mêmes lieux de travail, donneur d'ordre, prestataire, coproducteur ?

Comment lutter contre des nouvelles formes d'emploi qui nient la réalité du lien de subordination pour mieux amoindrir la protection sociale ? Je veux parler des auto-entrepreneurs ou du portage salarial plus ou moins déguisé, que le patronat entend développer ?

Vous avez vu dans les cahiers du délégué que nous terminerons notre congrès par un débat sur la transformation numérique, sur les impacts que cela a ou aura sur les modes d'emploi, justement sur le salariat, mais aussi sur les politiques publiques notamment en matière de soutien à la création. Une grande question est celle de la contribution des nouveaux acteurs, les GAFA, géants capitalistiques, basés hors de nos frontières et qui vivent sur le dos de la création et de celles et ceux qui y participent...

Je sais que mon rapport est long, car non seulement ces trois années ont été très denses, mais les enjeux des prochains mois et des prochaines années sont aussi extrêmement importants.

Commençons par les élections dans les très petites entreprises qui représentent rien moins que 95 % de nos secteurs professionnels. Je vous rappelle qu'elles auront lieu du 28 novembre au 12 décembre. Elles vont asseoir la représentativité de nos syndicats dans les branches, et plus globalement contribuer à celle de la Cgt au plan national. En sortant du congrès, ce sera une de nos priorités absolues de fin octobre à début décembre. Il va nous falloir convaincre le maximum de salariés qu'ils seront mieux défendus par la Cgt que par d'autres syndicats, en particulier ceux qui signent toutes les régressions avec le patronat et les gouvernements en place ou à venir. Cela ne nous empêche pas de continuer à essayer de construire l'unité d'action, ponctuellement ou plus durablement avec certains syndicats, comme nous arrivons à le faire dans le champ professionnel ou dans les entreprises sur différents dossiers. La question peut se poser également à nouveau avec les coordinations, ou des collectifs dont les intérêts convergent avec les nôtres, à défaut d'avoir toujours les mêmes moyens d'action.

La campagne présidentielle impose que nous exprimions nos revendications, et lutter (sans perdre notre indépendance) contre le libéralisme et le néofascisme du Front National, même sous ses atours dédiabolisés... »